



HAL
open science

Inscrire sa puissance dans la pierre. L'église Saint-Hilaire et les seigneurs de Semur

Anelise Nicolier

► **To cite this version:**

Anelise Nicolier. Inscrire sa puissance dans la pierre. L'église Saint-Hilaire et les seigneurs de Semur. Revue périodique de la Physiophile, 2011, 154, pp.43-46. halshs-02052591

HAL Id: halshs-02052591

<https://shs.hal.science/halshs-02052591>

Submitted on 8 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INSCRIRE SA PUISSANCE DANS LA PIERRE : L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE ET LES SEIGNEURS DE SEMUR.

par Anelise NICOLIER*

Le château de Semur-en-Brionnais a, au Moyen Âge, une dimension symbolique majeure : il traduit visuellement la puissance des seigneurs de Semur et leur domination sur le territoire alentour. Qu'en est-il de l'église Saint-Hilaire construite à quelques mètres du château ? Spontanément, l'édifice religieux nous apparaît dans sa dimension spirituelle, sacrée, l'écartant de fait des contingences terrestres et des jeux de pouvoir entre seigneurs laïques. Pourtant, l'histoire de cette église nous interroge : ne fut-elle pas, à l'instar du donjon, un instrument politique aux mains des sires de Semur, une sorte de symbole familial ? Quand on étudie les rapports entre les seigneurs de Semur et la religion, on voit s'élaborer un processus qui fut progressif¹.

Du XI^e au début du XII^e siècle : Ancrer la seigneurie sur le territoire

la chapelle castrale Saint-Hilaire

De manière assez classique, le château fut d'abord doté d'une chapelle castrale dont l'usage était réservé à la famille seigneuriale et son entourage. On sait très peu de chose de cette chapelle, elle apparaît dans les textes en 1120 sous le vocable de Saint Hilaire mais on ne sait rien de son architecture ni de son emplacement². Elle a pu être édifiée en même temps que le château au début du XI^e siècle. L'abbé Cucherat qui écrit à la fin du XIX^e siècle, dit posséder *un vieux mémoire manuscrit* indiquant que la chapelle primitive se trouvait *presque à l'endroit où est [...] l'église paroissiale aujourd'hui* (UCHERAT, 1887-1888, t.16, p. 132). N'ayant pas accès directement au document sur lequel s'appuie l'abbé, on ne peut pas préjuger de sa véracité. On peut toutefois souligner que très souvent on reconstruit les édifices religieux au même emplacement parce que la consécration par l'évêque d'une première église sacralise la terre sur laquelle elle s'élève.

la chapelle Sainte-Marie-Madeleine

La chapelle Saint-Hilaire ne fut pas un outil politique, elle relevait de l'usage privé de la famille. En revanche, nous savons que les sires de Semur possédaient, près du château, la chapelle Sainte-Marie-Madeleine. Cette église apparaît dans les textes dans la deuxième moitié du XI^e siècle³ mais la dédicace à Marie-Madeleine peut laisser supposer une fondation au cours de la première moitié du XI^e siècle, au moment où le culte se manifeste à Vézelay⁴. La chapelle n'existe plus actuellement. Elle était déjà *presque en ruine* dans les années 1770 lorsque l'abbé

Courtépée visita Semur-en-Brionnais (COURTÉPÉE, BÉGUILLÉ, 1967, t. 3, p. 89). Dans l'acte de donation au prieuré de Marcigny, la chapelle est située *sub castro de Sinemuro* et dans le procès-verbal d'une visite pastorale effectuée en 1669, le scribe la localise *au dessous des murs de la basse ville dudit Semur*⁶. Nous estimons qu'il pourrait s'agir de la parcelle 465 du cadastre napoléonien située au nord-ouest de la porte au Vau, la chapelle se trouvait donc à l'extérieur de l'enceinte de la basse ville mais à proximité de sa porte principale⁶. On peut se demander si les sires de Semur ont contribué à la fondation de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine dans le but d'attirer et fixer la population près du château. Rappelons que celui-ci était installé au sein de la paroisse de Saint-Martin-la-Vallée. L'église paroissiale se trouvait dans la vallée, au sud de l'éperon sur lequel se dressait la forteresse (Fig. 1).



Fig. 1 : L'église de Saint-Martin-la-Vallée.

Théoriquement, seul le prêtre de l'église paroissiale Saint-Martin était habilité à célébrer la messe dominicale, administrer les sacrements et percevoir les revenus attachés à l'église (dîmes, oblations, etc.). De plus l'église était entourée du cimetière paroissial où il était obligatoire d'être inhumé, ce qui assurait au prêtre un contrôle accru sur ses ouailles et la perception de redevances lors des enterrements. L'église paroissiale constituait donc l'élément polarisateur de l'habitat, on imagine qu'elle avait fait naître le village avant même la construction du château et l'installation de la famille seigneuriale. C'est elle qui donnait aux

1 - Cet article fait suite à une communication présentée lors de la journée d'étude de Semur-en-Brionnais, « Les découvertes historiques du château Saint-Hugues », 16/10/2010, dir. Hervé Mouillebouche (MCF en histoire médiévale, Université de Bourgogne).

2 - Cartulaire de Marcigny, charte 270 (1120).

3 - Cartulaire de Marcigny, chartes 3 (1055-avant 1080), 269 (1095) et 270 (1120).

4 - Dans sa communication de 2009 au colloque de Paray-le-Monial *Hugues de Semur. Paray-le-Monial et l'Europe clunisienne*, Catherine Bonnin-Magne a souligné que sainte Marie-Madeleine avait intégré le sanctoral clunisien au temps de l'abbé Hugues de Semur.

*Doctorante en archéologie médiévale – Université Lyon 2 / UMR 5138.

« La Physiophile », n° 154, juin 2011

5 - Cartulaire de Marcigny, charte 3 (1055-avant 1080) ; A.D.S.L., G 913 (1669).

6 - Cadastre napoléonien de 1825 : A.D.S.L., 3P 5834, section E1.

habitants le sentiment d'appartenance à une même communauté. On peut logiquement supposer que les sires de Semur aient souhaité faire du château le nouveau pôle d'attraction et Sainte-Marie-Madeleine contribua à la réussite de cette entreprise. La chapelle fut en effet dotée du droit de percevoir les dîmes et de posséder un cimetière, ainsi, sans remettre en question le rôle primordial de l'édifice paroissial, elle le démit d'une partie de ses prérogatives et devint en quelque sorte un pôle concurrentiel⁷.

Deuxième moitié du XII^e siècle : Maîtriser l'espace

Le prieuré de Marcigny

L'implication des sires de Semur dans la vie religieuse du Brionnais prend une dimension nouvelle lorsqu'en 1055 le seigneur Geoffroy II fonde avec son frère Hugues, abbé de Cluny, le prieuré de Marcigny. Il s'agit du premier prieuré clunisien accueillant des femmes. Cette fondation scelle l'alliance entre les sires de Semur et les moines de Cluny. Comme l'a démontré Isabelle Rosé, on est entré, depuis le X^e siècle, dans de nouvelles formes de rapports sociaux⁸. Ce n'est plus la proximité avec le roi qui est recherchée et valorisée mais la capacité d'appartenir à plusieurs cercles aristocratiques. De la même manière qu'ils nouent des alliances avec les comtes de Chalon ou les ducs de Bourgogne, les Semur cherchent à intégrer la sphère clunisienne qui constitue un réseau aristocratique à part entière. Dès lors, les donations que les seigneurs de Semur et leurs vassaux concèdent à l'Eglise s'orientent presque systématiquement vers le prieuré de Marcigny. On peut y discerner une stratégie conjointe des moines clunisiens et de la famille Semur pour asseoir leur emprise respective sur le territoire brionnais. C'est dans ce contexte que les chapelles Sainte-Marie-Madeleine et Saint-Hilaire apparaissent dans les chartes : la première est donnée au prieuré à la fin du XI^e siècle, la seconde au plus tard dans les vingt premières années du XII^e siècle. C'est précisément au XII^e siècle que les seigneurs de Semur franchissent une nouvelle étape dans l'utilisation de la religion comme instrument de gouvernement.

L'accès au statut paroissial

Au cours des années 1140, l'église Saint-Hilaire échappe au prieuré de Marcigny et revient à l'évêque d'Autun⁹. Elle n'est plus qualifiée de *capella* mais d'*ecclesia*, terme certes imprécis mais qui, couplé à cet épisode du transfert à l'évêque, indique probablement que l'église est devenue paroissiale. Ce qui est certain c'est que Saint-Hilaire est paroissiale au plus tard en 1274 au moment où l'église accède au titre de collégiale¹⁰. Les seigneurs de Semur ont nécessairement joué un rôle dans la revalorisation du statut de leur église. Au moment où elle devient paroissiale, le réseau des paroisses est déjà bien en place, c'est donc qu'un élément extérieur à la pure logique de fixation du réseau est intervenu : la volonté des seigneurs de Semur. Ils font redessiner à leur avantage le découpage religieux, preuve éclatante de leur puissance et de leur maîtrise du territoire. La paroisse de Saint-Martin perdure mais exsangue et diminuée, on l'imagine, du plus grand nombre de ses paroissiens, jusqu'à être réunie à celle de Semur en 1274. En faisant de Saint-Hilaire une église paroissiale les sires de Semur confèrent une dignité et un attrait supplémentaire à leur bourg : à cette époque, la volonté seigneuriale suffit à remodeler un paysage.

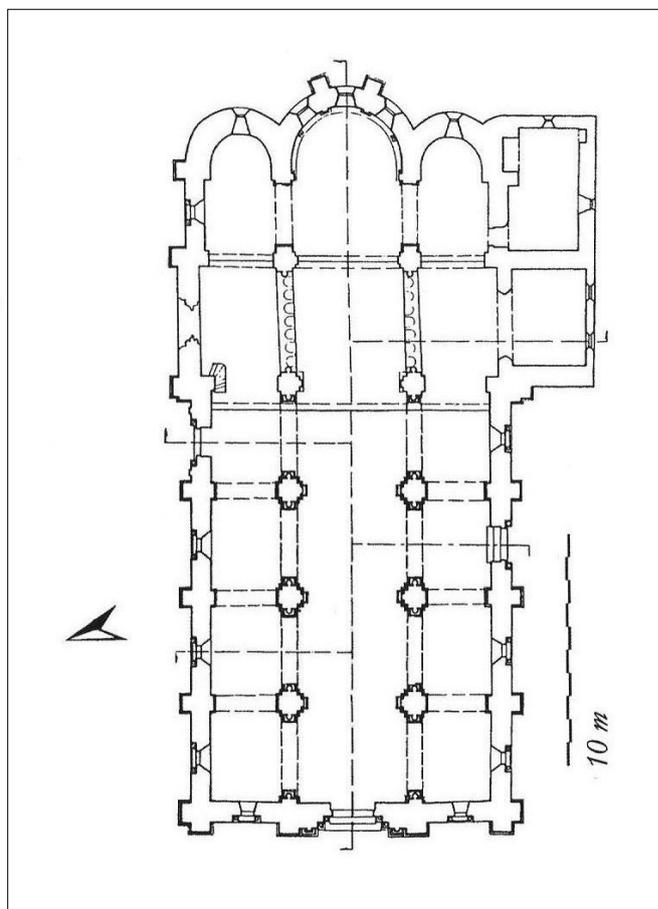


Fig. 2 : Eglise Saint-Hilaire : plan.



Fig. 3 : Eglise Saint-Hilaire : élévation du vaisseau central de la nef.

7 - Cartulaire de Marcigny, charte 269 (1095) : *Capellam sanctae Mariae in oppido Sinemuro cum decimis et cimiteris suis*.

8 - Isabelle Rosé a présenté ses travaux dans une communication du colloque *Cluny. Le monachisme et la société au premier âge féodal*, tenu à Romainmôtier en septembre 2010. Sa thèse a été publiée en 2008 (Rosé I., 2008).

9 - Cartulaire de Marcigny, charte 275 ; Cartulaire de l'évêché d'Autun, charte 5.

10 - Cartulaire de l'évêché d'Autun, charte 132.

L'architecture

Maîtriser l'espace c'est aussi concevoir des édifices jouant un rôle de marqueur dans le paysage. Dans le dernier tiers du XII^e siècle, un des seigneurs de Semur décide la reconstruction de l'église et comparativement à ce qui existe alentour, il imagine un bâtiment grandiose. Longue de 37 m et large de 16 m, l'église présente une nef à trois vaisseaux de quatre travées (Fig. 2-3). A la même époque, à peine 10% des églises du Brionnais présentent une nef à trois vaisseaux parmi lesquelles des priorales (Anzy-le-Duc, Charlieu, Marcigny), une abbatale (Saint-Rigaud à Ligny-en-Brionnais), une collégiale (Saint-Germain-en-Brionnais) et les églises d'Iguerande et Varenne-l'Arconce qui, outre les paroissiens, accueilleraient très vraisemblablement une communauté monastique. Saint-Hilaire qui était uniquement paroissiale aurait davantage sa place parmi les églises à nef unique : son ampleur ne peut s'expliquer que par la volonté des seigneurs de Semur. La situation est comparable à Châteauneuf où l'envergure de l'église Saint-Paul s'explique par la présence des vicomtes de Mâcon, les Le Blanc. La nef de Saint-Hilaire ouvre sur un transept inscrit dont la présence concourt à la monumentalisation de l'édifice tout comme il magnifie le déroulement de la liturgie. Le chœur est également développé puisque deux travées droites encadrent la travée de chœur ouvrant sur une abside encadrée d'absidioles¹¹. Les élévations sont elles aussi révélatrices des ambitions de la famille. Dans le vaisseau central de la nef, le choix unique en Brionnais d'une élévation tripartite (grandes-arcades / arcature / fenêtres hautes) renvoie directement à Cluny III. Les références à l'architecture de l'abbatale sont multiples, qu'il s'agisse de la forme brisée des grandes-arcades et du berceau du vaisseau central, des motifs décoratifs antiquisants (pilastres cannelés, cordons de perles, etc.) ou du choix d'un bel appareil de pierre de taille concourant à la majesté du bâtiment¹². L'élément à la fois le plus inattendu et le plus emblématique est l'absidiole en encorbellement placée au revers de la façade ouest (Fig. 3). Dans les prieurés clunisiens, il existait des absidioles en position similaire, elles appartenaient à la chapelle haute de l'avant-nef (ou galilée) dédiée à la célébration des messes pour les défunts. Aux prieurés de Payerne et Romainmôtier (canton de Vaud, Suisse), on peut encore voir ces avant-nefs avec leurs absidioles en encorbellement (Fig. 4-5). La première galilée fut construite sous l'abbatit d'Odilon dans le prolongement de la nef de Cluny II¹³. Au moment de la construction de l'avant-nef de Cluny III, au cours de la deuxième moitié du XII^e siècle, Pierre le Vénérable a fait considérablement diminuer le nombre des messes célébrées pour les morts si bien que, d'un point de vue liturgique, la chapelle haute de la galilée ne se justifie plus. On la réduit à un espace ménagé dans l'épaisseur du mur occidental de la nef et on préserve l'absidiole en encorbellement. Nicolas Reveyron a démontré que l'on respectait ainsi la politique monumentale initiée par le commanditaire de Cluny III : Hugues de Semur (BARNOUD, REVEYRON, NICOLAS, 2004). En effet, l'abbé Hugues désirait que l'architecture reflète l'identité de la communauté, or la gestion de la mémoire des défunts faisait partie intégrante de l'identité clunisienne et l'absidiole en encorbellement en était le symbole visible. La reprise de ce nid d'hirondelle à Semur-en-Brionnais répond à la même logique. Cet espace est a priori dénué de toute fonction liturgique puisque nous ne sommes pas en contexte monastique et qu'aucun moyen pratique ne permet à un officiant de l'atteindre. L'absidiole permet d'afficher de manière ostensible le rattachement de l'église, et plus largement de la seigneurie de Semur, à la sphère clunisienne.



Fig. 4 et 5 : Priorale de Romainmôtier. Vue extérieure : la galilée et les premières travées de la nef vues du sud. Vue intérieure : l'absidiole en encorbellement au revers de la façade ouest.

Dans sa thèse, l'historien d'art Gil Fishhof a démontré que l'iconographie du portail ouest renvoyait également à Cluny et glorifiait Hugues de Semur (FISHHOF, 2008). L'église a été construite à une époque où le souvenir de l'abbé, ancêtre prestigieux, était encore très vivace. Nous réfutons aujourd'hui l'idée développée par les auteurs de la première moitié du XX^e siècle selon laquelle le chantier aurait débuté dans les années 1120, se serait interrompu vers 1150 et aurait repris dans la deuxième moitié du XII^e siècle. Nous pensons qu'il faut situer la construction juste après l'édification du porche de Saint-Fortunat de Charlieu et du portail de Saint-Julien-de-Jonzy c'est-à-dire dans les années 1160-1170 (NICOLIER, 2006).

11 - La chapelle aménagée au sud du transept date de la fin du XV^e siècle.

12 - Dans les trois premières travées du vaisseau central, la voûte en berceau brisé a été remplacée par un berceau plein cintre au début des années 1800. Elle avait été endommagée lors des guerres de religion (fin XVI^e siècle).

13 - Sur la question des galilées clunisiennes, nous renvoyons le lecteur aux travaux de Kristina Krüger.

La collégiale

L'étape ultime au XIII^e siècle a consisté à donner à l'église un statut des plus prestigieux : le titre de collégiale¹⁴. Une fois encore c'est l'initiative d'un seigneur de Semur, Jean de Châteauvillain. Il prend la tête de la seigneurie en 1262 et est le premier à porter le titre de baron de Semur. Cela faisait une vingtaine d'années que la seigneurie était aux mains des comtes de Forez ; avec Jean de Châteauvillain, petit-fils de Simon I^{er} de Semur, la seigneurie revient dans la famille et c'est peut-être pour marquer cette renaissance, pour revivifier ce patrimoine dont il héritait que Jean a voulu fonder une collégiale dans l'église de ses ancêtres. La création d'une collégiale implique que toute une communauté s'installe dans l'église, en l'occurrence à Semur douze chanoines et un doyen. Ce sont a priori des hommes particulièrement pieux et très instruits, souvent issus des familles nobles de la région. Le recrutement est plus exigeant que pour les prêtres. Ainsi le culte divin célébré dans l'église gagne en qualité et en faste. Vincent Tabbagh émet l'hypothèse que la création d'une collégiale était pour le seigneur laïque un moyen de retrouver un peu de l'emprise qu'il possédait sur le clergé local avant la réforme grégorienne (TABBAGH, 2003, p. 81-83). Cette réforme, initiée dès le milieu du XI^e siècle mais qui mit des dizaines d'années à se concrétiser, visait à affranchir l'Église de l'emprise des grands laïcs, à affirmer les droits et l'indépendance de l'Église face aux puissances politiques. Au XIII^e siècle, Jean de Châteauvillain ne peut plus influencer sur la vie paroissiale comme avaient pu le faire ses prédécesseurs ; en revanche, en tant que fondateur de la collégiale, il inscrit dans l'acte de fondation des clauses qui assurent à lui et à ses successeurs un certain contrôle sur le fonctionnement de la communauté, la nomination du doyen par exemple.

Traiter de l'église Saint-Hilaire dans un colloque dédié au château de Semur pouvait paraître au premier abord surprenant. Pourtant, au terme de notre réflexion, Saint-Hilaire se révèle être une véritable église seigneuriale. Son histoire et son architecture sont intimement liées à l'histoire de la seigneurie. L'église, comme le château, véhicule un projet politique, ils sont l'un et l'autre une image monumentale de l'identité familiale des sires de Semur. L'étude du château gagne à être intégrée à une vision plus globale de la seigneurie incluant l'église et plus largement le bourg castral.

14 - Cartulaire de l'évêché d'Autun, charte 132.

Crédits photographiques

Fig. 1, 3-5 : Anelise Nicolier

Fig. 2 : CEP Saint-Christophe-en-Brionnais, J. Guski et J. Ciemnolonski (Université polytechnique de Gdansk, Faculté d'Architecture).

Bibliographie

BARNOUD J.-N., REVEYRON N., ROLLIER G., 2004, *Paray-le-Monial*, Paris, Zodiaque.

CHARMASSE (De) A., 1880, *Cartulaire de l'évêché d'Autun, connu sous le nom de cartulaire rouge publié d'après un manuscrit du XIII^e siècle ; suivi d'une carte et d'un pouillé du diocèse d'Autun d'après un manuscrit du XIV^e siècle*, Autun, Dejussieu.

COURTÉPÉE C., BÉGUILLÉ E., 1967, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, Avallon, éd. Fern, 3^e éd.

CUCHERAT F., 1887-1888, « Semur-en-Brionnais, ses barons, ses établissements civils, judiciaires et ecclésiastiques depuis l'an 860 jusqu'à nos jours », *Mémoires de la société éduenne*, Autun, Dejussieu, t. 15 (p. 251-313), t.16 (p. 95-174).

FISHHOF G., 2008, *Patrons, Meanings and functions in the architecture and sculptural programs of the romanesque church of St. Hilaire at Semur-en-Brionnais*, Ph.D. dissertation, Department of art history at Tel Aviv University, under the supervision of Prof. Nurith Kenaan-Kedar.

KRÜGER K., 2002, « Tournus et la fonction des galilées en Bourgogne », *Avant-nefs et espaces d'accueil dans l'église entre le IV^e et le XII^e siècle*, Actes du colloque international du CNRS, Auxerre, 17-20 juin 1999, Paris, éd. du CTHS.

NICOLIER A., 2006, *L'ancienne collégiale de Semur-en-Brionnais*, Mémoire de Master 2 en archéologie médiévale, sous la direction de Nicolas Reveyron, Université Lyon 2.

RICHARD J., 1957, *Le cartulaire de Marcigny sur Loire (1045 – 1144). Essai de reconstitution d'un manuscrit disparu*, Dijon, imp. Bernigaud et Privat.

ROSÉ I., 2008, *Construire une société seigneuriale. Itinéraire et ecclésiologie de l'abbé Odon de Cluny (fin IX^e-milieu du X^e siècle)*, Turnhout, Brepols.

TABBAGH V., 2003, « Une entreprise de piété seigneuriale : la fondation de la collégiale de Grancey (1361) », *Les cahiers Haut Marnais*, n° 232-233, p. 69-84.